



Problème de bilan comptable en milieu associatif

Par **harmony**, le **15/01/2008** à **18:38**

Bonjour
Je suis bénévole en association depuis 2001 (membre du bureau en tant que secrétaire éducatrice et responsable site web)) et je souhaite prochainement démissionner n'étant plus en accord avec le président.
En effet des zones d'ombres se sont installées depuis 2005 concernant les dépenses et les recettes de l'association...Aucun bilan financier n'a été clairement exposé en réunion et je n'ai pu avoir que quelques informations sur les dépenses réalisées depuis 2001 sur papier libre...Impossible de visualiser le livre des comptes, je n'ai pas non plus de procuration sur le compte. J'ai l'impression que cela reste un sujet tabou et que mon président est assez mal à l'aise sur ce sujet.
En plus d'après quelques renseignements que j'ai pu recueillir je sais qu'une association ne doit pas faire de bénéfice et que l'argent doit être investi pour l'association.
Je souhaiterais donc avoir des conseils pour savoir comment agir pour résoudre ce problème...Quels sont mes droits...sachant que nos relations sont très tendues et que le dialogue est devenu très difficile.
Je souhaiterais également savoir si je suis en droit de réclamer les frais de déplacement occasionnés depuis 2001 sachant que je n'ai jamais rien reçu pour cela depuis mon entrée dans l'association jusqu'à ce jour.
Merci d'avance pour vos réponses.
@+ HARMONY

Par **harmony**, le **16/01/2008** à **22:21**

j'attends une réponse assez rapide...Je voudrais savoir si cela prendra beaucoup de temps.
Merci de votre compréhension.